

Charte d'accessibilité de l'université de Tours

--

Un engagement pour l'inclusion des personnes au sein de la communauté universitaire

Index :

Introduction :.....	- 1 -
Chapitre 1 : l'accessibilité du bâti universitaire.....	- 5 -
Chapitre 2 : l'accessibilité numérique dans l'université.....	- 10 -

- 1 -

INTRODUCTION

L'Université de Tours a bien conscience que l'accessibilité d'un certain nombre de ses sites et de ses services en ligne est problématique. Cette charte a pour ambition de répondre aux enjeux liés à ces deux thématiques. Elle est composée comme suit :

Un Chapitre 1 : Conformément aux engagements pris dans son agenda d'accessibilité programmé, un agenda de rénovation des bâtiments a été mis en place jusqu'en 2028. Ce programme ainsi que d'autres éléments plus larges et ambitieux sont détaillés dans le premier chapitre de cette charte.

Des travaux commenceront sur le site des Tanneurs à partir de 2024. Un groupe de travail réunissant des étudiantes et étudiants et des personnels a élaboré dans ce cadre cette charte d'accessibilité. Son objectif est de prendre en compte les usages des bâtiments, en complément de la réglementation en vigueur,

notamment l'arrêté du 08 décembre 2014 « relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public¹ ». Le groupe de travail s'est notamment appuyé sur les réponses des étudiantes et étudiants au questionnaire réalisé par les élus représentants des étudiantes et étudiants en situation de handicap, sur l'expertise des 2 missions handicap ainsi que sur des parcours sur site réalisés en commun avec des étudiantes et étudiants en situation de handicap.

Ces opérations complémentaires à celles rendues obligatoires par la loi seront mises en œuvre soit par la maîtrise d'œuvre lors de travaux, soit par les composantes lorsqu'elles concernent la vie dans les bâtiments.

L'université échange régulièrement avec le CROUS et va également se rapprocher de la ville de Tours concernant les problèmes d'accessibilité relevés dans les espaces publics attenants à l'université ainsi que dans les restaurants universitaires pour assurer la continuité de ses actions.

Un Chapitre 2 : Concernant ses services en ligne à destination des étudiantes et étudiants et des personnels. Une politique d'accessibilisation est en cours d'implémentation sur les principaux supports de diffusion que sont CELENE et le site internet de l'université notamment et qui impacte l'ensemble des ressources diffusées par l'université.

Le second chapitre de cette charte pose les grandes lignes des travaux entrepris et à entreprendre pour garantir l'accessibilité

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029893131>

numérique des services en ligne et des ressources diffusées par l'université. Le texte de référence pour ce chapitre est la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et notamment l'article 47 qui énonce que « les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ». Nous proposons d'élargir la réflexion à l'accessibilisation des contenus pédagogiques et des documents en général dont la diffusion dans les meilleures conditions aux étudiantes et étudiants et aux personnels de notre université est un enjeu majeur.

Plusieurs groupes de travail ont eu lieu en 2021, 2022 et 2023 pour faire avancer ce sujet central au sein de l'établissement, et en lien avec ses partenaires (Université d'Orléans, INSA, FUNMOOC, ANSTIA, Atypie Friendly), des formations ont lieu pour les personnels sur l'accessibilisation des ressources pédagogiques et des documents depuis 2021 - l'inscription a lieu sur Geforp², une auto-formation est disponible également depuis 2022 - que l'on peut suivre en se connectant sur Celene, dans la Boîte à outils de HyPE 13, un guide pédagogique³ est édité par le CAPE - Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE), un référent accessibilité numérique a été identifié et formé au sein de l'établissement depuis 2020⁴.

² <https://formations-rh.univ-tours.fr/>

³ <https://utbox.univ-tours.fr/s/Jri9XDGWcPR3xeD>

⁴ François Hatot - francois.hatot@univ-tours.fr

L'objectif de ce chapitre est de mettre en  vidence et promouvoir les bonnes pratiques   int grer, identifier les ressources disponibles pour s'en emparer afin de mieux inclure les  tudiantes,  tudiants et personnels en situation de handicap durable ou passag re et mieux r pondre aux besoins sp cifiques de tous et toutes.

Chapitre 1 : l'accessibilité du bâti universitaire

Opérations à mettre en œuvre par les composantes

Accès aux bâtiments et accueil

- Les composantes mettront en place une signalétique PMR sur toutes les portes automatiques d'accès aux bâtiments.

Circulations intérieures

- Les composantes mettront en place une signalétique permettant aux étudiantes et étudiants de repérer facilement les ascenseurs et les escaliers, ainsi qu'une cartographie lisible dans tous les points stratégiques du bâtiment.

Les circulations verticales

- Les composantes s'assureront que tous les ascenseurs restent accessibles de l'ouverture à la fermeture finale du site. Elles travailleront à la mise en place d'une notification possible sur l'application étudiante ou par mail de la panne prolongée d'un ascenseur.

Les salles de cours

- Les composantes s'engageront à réserver, via une signalétique, des tables hautes et réglables aux étudiantes et étudiants à besoins spécifiques dans chaque salle et à y améliorer la disposition des tables pour en faciliter l'accès.
- Les composantes tenteront de mettre en place une salle ou un espace dédié au calme pour se reposer.

- Lors des rénovations des salles, les composantes prévoiront d'en traiter l'acoustique afin de respecter l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.
- En collaboration avec la mission handicap et les référentes et référents handicap administratif et pédagogique, les composantes pourront mettre en œuvre des dispositifs techniques permettant aux étudiantes et étudiants hypersensibles au bruit de suivre les cours dans de bonnes conditions (casque anti-bruit, micro-cravate, etc.)

Les cafétérias

- Les composantes devront acquérir des tables et du mobilier de cafétérias accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lors des marchés d'installation des distributeurs de nourriture et de boisson, la question de l'accessibilité sera intégrée au cahier des charges.

Opérations à mettre en œuvre par les maîtrises d'œuvre

A. Cheminements extérieurs

- Prévoir la signalétique amenant vers les "accès PMR" depuis les cheminements extérieurs
- Les rampes d'accès ne devront pas avoir de pentes supérieures à 5%. Les cheminements et les paliers de repos tous les 10 mètres auront un dévers inférieur ou égal à 2% pour empêcher la stagnation de l'eau. Les paliers de repos en haut et bas de la rampe seront dans l'axe de la rampe et

libres de tous obstacles sur deux mètres au-delà des paliers.

- La sécurisation des escaliers extérieurs se fera selon l'utilisation.

B. Stationnement

- Les places de stationnement réservées au PMR doivent prévoir une bande d'aisance de 80 cm le long du véhicule afin de permettre la descente d'un fauteuil roulant par une porte latérale d'un véhicule.
- Une attention particulière sera portée sur la facilité de garer ou de sortir le véhicule afin de limiter les manœuvres.

C. Accès aux bâtiments et accueil

- Toutes les portes d'accès sur les cheminements PMR, devront respecter la réglementation notamment le point 2 de l'article 10 (« l'effort nécessaire pour ouvrir la porte est inférieur ou égal à 50N »), mais en plus comporter une signalétique « Accès PMR ».
- Tous les accueils y compris ceux des cafétérias seront équipés :
 - de banques **permanentes** PMR selon la réglementation,
 - de boucles d'induction magnétique permanentes ou portatives selon la technicité possible,
 - de contrastes de couleurs permettant de les localiser aisément.

D. Circulations intérieures

- Un guidage interne par GPS, via une application accessible sur smartphone, sera déployé et ouvert permettant son utilisation future sur les autres pôles.
- Le registre d'accessibilité sera hébergé sur le site internet de l'Université de Tours. Les plans permettront de localiser notamment tous les points stratégiques.
- Une signalétique visible depuis les circulations intérieures de chaque local accessible (sanitaires, ascenseurs, ...) sera mise en place.
- Un guidage par contraste visuel et la signalétique de points stratégiques (accueil, ascenseurs, escaliers, ...) sera établi en collaboration avec des utilisateurs.
- Toutes les cafétérias, les terrasses et les patios seront accessibles aux PMR soit par des rampes soit par des élévateurs selon les possibilités.
- Les cheminements entre les parkings et les bâtiments devront privilégier les accès directs sans passer par un autre bâtiment.
- Tous les accès des amphis seront accessibles aux personnes en situation de handicap et pas uniquement soit par le haut soit par le bas. Les estrades seront également traitées.
- A chaque ascenseur, un support permettra de signaler les numéros des personnes à contacter en cas de problème, en collaboration avec les utilisateurs.
- Une signalétique spécifique à l'utilisation des ascenseurs par « les personnels et les personnes en situation de handicap » sera apposée sur tous les ascenseurs.

E. Portes et Sas

- Remplacer les portes doubles selon leur utilisation par des portes tiercées dont le battant principal aura un passage libre de 90cm.

F. Sanitaires

- Prévoir des sanitaires accessibles à chaque niveau accueillant du public. Cela comprendra également les accessoires. Leur emplacement sera judicieusement pensé en fonction des possibilités techniques.

G. Qualités générales du bâtiment.

Acoustique : Lors du diagnostic, il sera fait appel à un bureau d'étude « acoustique » afin de respecter les réglementations.

Chapitre 2 : l'accessibilité numérique dans l'université

Principales opérations à mettre en œuvre par l'université, les composantes, les services, et personnels pour l'édition de contenus en ligne ou dans la production de documents textuels, iconographiques ou multimédias

L'accessibilité numérique est un enjeu qui concerne les services en ligne comme l'ensemble des documents produits par les services, composantes et autres entités rattachées à l'université. Des dispositions simples permettent de résoudre la plupart des problématiques rencontrées par les étudiantes, les étudiants et les personnels dans la navigation sur les services en ligne de l'université comme dans la consultation des documents écrits, audios et vidéos intégrés sur les plateformes et services en ligne ou mis en circulation dans l'établissement sous format papier.

Pour la formulation des textes :

- Donner des exemples est pertinent pour permettre à toutes et tous de comprendre les énoncés formulés.
- Expliciter au maximum les objectifs, les consignes et les consignes opérationnelles est nécessaire pour guider certains étudiants et étudiantes et leur permettre d'interagir avec les services en ligne proposés (Guidance, Affordance).

Pour la mise en forme des textes, adopter :

- Une police unicode sans empattement (sans-serif). **Ex. :** Arial ou Work Sans (Charte de l'université)
- Un interligne double : 1,5 

- Une taille de caractère suffisante : Ex. : en 14 pour un format A4, ou 30 pour une présentation
- Un alignement / justification à gauche : 
- Un contraste suffisant de la couleur de police / couleur de fond. L'indice de contraste devrait être supérieur à 7 (Tests sur : app.contrast-finder.org/?lang=fr)

Ex. : Blanc sur Noir = 21 et Noir sur Blanc = 21

- 11 -

Pour les vidéos et les audios :

Il faut créer des transcriptions intégrales et des pistes de sous-titres activables par l'étudiant (utmedia.univ-tours.fr permet la transcription automatique facilement en utilisant le service Authot, intégré dans Utmedia.)

Pour les images, il faut :

- Compléter les alias ou descriptions lors de l'intégration d'une image en ligne (Balise Alt)
- Fournir des descriptions écrites des images importantes pour la compréhension des contenus
- Utiliser une résolution adaptée au mode de diffusion.



Attention : D'autres bonnes pratiques sont détaillées dans la charte d'accessibilité des services de l'état que l'on peut consulter ici et qui nous engage :

<https://www.gouvernement.fr/charte-d-accessibilite-de-la-communication-de-l-etat>

Pour les plateformes en ligne :

Nos services s'efforcent de respecter les normes en ce qui concerne les plateformes. Celles-ci doivent être au minimum conformes avec le RGAA – référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. On peut le consulter ici :

<https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

Pour aider nos utilisateurs en difficulté sur nos plateformes principales :

- Les sites internet de l'université ont intégré le bouton « **confort+** » permettant de proposer une interface ergonomique ajustable en fonction des besoins des utilisateurs. 
- CELENE et les sites internet de l'université ont intégré une **synthèse vocale** pour prendre connaissance des contenus écrit en passant par l'audio
- La plateforme CELENE - maintenue et développée par la DSI – Direction des Systèmes d'Information - bénéficie des mises à jour de **Moodle** en matière d'interface accessible et bénéficie également d'un **plugin d'accessibilité** ergonomique qui est à la disposition des utilisateurs pour ajuster leurs conditions de consultation des contenus. Ces possibilités d'adaptation sont paramétrables en cliquant sur ces deux boutons en haut à droite de l'interface : 

Pour se former ou être accompagné sur l'accessibilité numérique en interne à l'université :

- Une formation en hybride est proposée au plan de formation de l'université au moins une fois par an. Inscription sur GEFORP ici : <https://formations-rh.univ-tours.fr/>
- Une formation sur étagère est accessible sur la BAO de Hype 13 via CELENE : <https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=13300>
- Un guide pédagogique est disponible sur le site du CAPE – Centre d'accompagnement à la pédagogie : <https://pedagotheque.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/pedagogie/decouvrir/les-productions-du-cape>
- Le référent accessibilité de l'université répond à vos questions en matière d'accessibilité numérique : francois.hatot@univ-tours.fr